

OPERATEUR DE VIDEOPROTECTION - ASVP (H/F)

MISSIONS

Sous l'autorité du superviseur du CSU, au sein de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique, en lien direct avec les policiers municipaux, les agents de surveillance de la voie publique, les services techniques, les prestataires vidéo, et en collaboration avec la police nationale et la gendarmerie,

- Vous observez, analysez, et exploitez les images et informations de la vidéoprotection
- Vous assurez la maintenance technique de premier niveau des équipements de vidéoprotection
- Vous contribuez au fonctionnement et à l'organisation du Centre de Supervision Urbain

PROFIL DU CANDIDAT

Disposant des conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées, votre expertise consolidée de la réglementation de la vidéoprotection, de l'exploitation, de l'archivage et de la destruction des images, ainsi que de la responsabilité juridique, pénale et sociale liée à la vidéoprotection conforte votre action en matière de surveillance au sein d'un centre de supervision urbain. Vous maîtrisez les procédures et mode opératoires pour la vidéoprotection et la gestion des crises, l'utilisation de l'outil informatique, des logiciels d'exploitation des images télé et vidéo et disposez de bonnes capacités rédactionnelles. Votre parcours professionnel atteste de votre connaissance des techniques de maintenance de 1er niveau et des compétences de la police municipale, nationale et de la gendarmerie dans le cadre des conventions de coordination

Professionnel rigoureux, intègre et exemplaire, vous savez rendre compte à votre hiérarchie et respectez les obligations de discrétion et de confidentialité.

CONDITIONS DU POSTE ET RÉMUNÉRATION

- Contraintes particulières : Travail en milieu confiné, travail isolé, de nuit, en soirée, les week-ends et les jours fériés
- Poste de catégorie C (cadre d'emploi des adjoints techniques), permanent, à temps complet, à pourvoir au 1^{er} juin 2024
- Recrutement d'un fonctionnaire (mutation ou lauréat de concours) ou d'un contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + Compte épargne temps (CET) + CNAS + Amicale du personnel - Par voie contractuelle: selon expérience + régime indemnitaire

Pour plus de renseignements, veuillez contacter : Herwin MINGUY – 04.79.35.60.00

Adressez sous pli confidentiel votre candidature jusqu'au **28 avril 2024** (lettre de motivation et CV) à : Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Direction des ressources humaines Place Maurice Mollard - 73100 AIX LES BAINS ou par mail : emploi-mairie@aixlesbains.fr